



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CERTIFICAT « QUALIOPI »
délivré à**

Nom ou raison sociale : **MIRANDE Auto-École**

N° d'agrément : **E 19 021 0001 0**

N° de déclaration d'activité : **272 104 124 21**

Adresse : **41 rue de Mirande**

Code postal : **21000** Ville : **DIJON**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 09/12/2021 au 09/12/2024 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Fait à Dijon , le 09/12/2021

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale des territoires
La déléguée à l'éducation routière

Anne MENU